Accusé de réception en préfecture
078-257801332-20190703-260619-3-DE
Date de télétransmission : 03/07/2019
Date de réception préfecture : 03/07/2019

DEPARTEMENT DES YVELINES

Arrondissement de Saint-Germain-en-Laye

SEANCE DU 26 juin 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'ASSAINISSEMENT DE LA REGION DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

PUBLIE LE : 3 juillet 2019

Délibération n°260619-3 : Compte de gestion 2018

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-six juin à dix-neuf heures, le Comité du Syndicat Intercommunal pour l'assainissement de la Région de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par le Président le dix-neuf juin, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Arnaud PERICARD**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 26 JUIN 2019

PRESENTS

CHAMBOURCY	François ALZINA, DELEGUE SUPPLEANT
L'ETANG-LA-VILLE	Gilbert ARNAUD, DELEGUE TITULAIRE Pauline TESSIER, DELEGUEE TITULAIRE
LE PECQ	Bernard CLUZEAUD, DELEGUE TITULAIRE Jacques LABRE, DELEGUE TITULAIRE
LE PORT-MARLY	Dominique FORTIN, DELEGUE TITULAIRE
LOUVECIENNES	Pascal HERVIER, DELEGUE TITULAIRE
MAREIL-MARLY	Jean-Bernard BISSON, DELEGUE SUPPLEANT
MARLY-LE-ROI	Olivia CAPLAIN, DELEGUEE SUPPLEANTE
NOUVELLE COMMUNE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	Arnaud PERICARD, PRESIDENT Jean-Luc AGNES, DELEGUE TITULAIRE Elisabeth GUYARD, DELEGUEE TITULAIRE Serge MIRABELLI, DELEGUE SUPPLEANT

ABSENTS EXCUSES

CHAMBOURCY	Bernard FERRU, DELEGUE TITULAIRE Marie-Pascale KREUTZ, DELEGUEE TITULAIRE Julien BOCQUET, DELEGUE SUPPLEANT
L'ETANG-LA-VILLE	Sylvie SENG, DELEGUEE SUPPLEANTE Daniel CORNALBA, DELEGUE SUPPLEANT
LE PECQ	Bruno LEPUT, DELEGUE SUPPLEANT Michel STOFFEL, DELEGUE SUPPLEANT
LE PORT-MARLY	Martin GAGNAT, DELEGUE SUPPLEANT
LOUVECIENNES	Daniel GODARD, DELEGUE TITULAIRE
MAREIL-MARLY	Gilles LAMY, DELEGUE TITULAIRE Thierry GUILLOT, DELEGUE TITULAIRE
MARLY-LE-ROI	Jean-Guillaume DATIN, DELEGUE TITULAIRE Gérard DORIMINI, DELEGUE SUPPLEANT
NOUVELLE COMMUNE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	Priscille PEUGNET, DELEGUEE TITULAIRE Anne PHILIPPE, DELEGUEE SUPPLEANTE

Accusé de réception en préfecture
078-257801332-20190703-260619-3-DE
Date de télétransmission : 03/07/2019
Date de réception préfecture : 03/07/2019

Communes non représentées : NEANT

Assistaient à la séance

Monsieur Matthieu SAILLARD, Directeur Général des Syndicats Intercommunaux
Madame Agnès CHEVALIER, Responsable du pôle secrétariat des Syndicats Intercommunaux

Nombre de communes	:	**7**
Commune nouvelle (composée de 2 communes)	:	**1**
QUORUM	:	**10**
Délégués présents	:	***13***
Délégués comptant pour le vote	:	***12 pour le compte administratif*** ***13 pour les autres délibérations***

SIA / CS-260619-3

Accusé de réception en préfecture
078-257801332-20190703-260619-3-DE
Date de télétransmission : 03/07/2019
Date de réception préfecture : 03/07/2019

OBJET : COMPTE DE GESTION 2018

RAPPORTEUR : Monsieur Gilbert ARNAUD, Vice-président

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion.

CONSIDERANT que le Trésorier Principal de Saint-Germain-en-Laye, Receveur du Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement ayant transmis le compte de gestion 2018, il convient d'approuver ce document comptable dont les écritures et les résultats sont en tous points conformes à ceux du compte administratif 2018.

CONSIDERANT que le compte administratif de l'exercice 201_ a été approuvé lors de la même séance du comité syndical,

LE COMITE,

Après avoir entendu les explications de son Vice-président et en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

ARTICLE 1 : DECLARE que le compte de gestion pour l'exercice 2018 dressé par le Trésorier Principal de Saint-Germain-en-Laye, Receveur du Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement, visé et certifié conforme à l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

ARTICLE 2 : APPROUVE le compte de gestion 2018 du Syndicat intercommunal pour l'Assainissement.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le 1/07/2019

Transmis en préfecture et affiché le 3/07/2019

Pour Extrait Conforme

Arnaud PERICARD

Président du Syndicat Intercommunal

Accusé de réception en préfecture
078-257801332-20190703-260619-3-DE
Date de télétransmission : 03/07/2019
Date de réception préfecture : 03/07/2019

Page des signatures

04200 - SIA REGION DE SAINT GERMAIN Exercice 2018

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.
Observations :

STIENNE Isabelle (1016916029-0), Inspecteur des Finances Publiques A **DDFiP DES YVELINES**, le **01/03/2019**

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.
Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de **SIA REGION DE SAINT GERMAIN** pendant l'année **2018** et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

BOLNET Sylvere (1012990695-0), Inspecteur divisionnaire FiP hors classe A **ST-GERMAIN-EN-LAYE COLL. LOCALES**, le **01/03/2019**

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le **26/06/2019** par l'organe délibérant.

PERICARD ARNAUD (apericard-xt), Président A **SAINT GERMAIN EN LAYE**, le **02/07/2019**